

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

# D: 024-212400378-20230330-D20230018-DE Direction de la Vie de la Cité Service Vie Associative et Sports

### AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

#### **CONCLUE AVEC LE SPORT NAUTIQUE BERGERAC**

#### **ENTRE:**

La Ville de Bergerac, représentée par son Maire, Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 05 mai 2022,

d'une part,

ET

Le **SPORT NAUTIQUE BERGERAC**, représenté par ses co-présidents Messieurs Bruno HENRY et Bertrand RAZAT

d'autre part,

## ARTICLE 1:

L'article 3.2.1 relatif aux clauses financières est ainsi complété :

Pour l'année 2023, le **SPORT NAUTIQUE BERGERAC** bénéficiera d'une subvention globale de **77 120 €** correspondant à :

- 36 000 € de fonctionnement ;
- 21 120 € de mise à disposition,
- 20 000 € de bourse emploi.

#### **ARTICLE 2:**

Les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Bergerac, le En deux exemplaires

Le Maire, Les Co-Présidents,

Jonathan PRIOLEAUD Bruno HENRY Bertrand RAZAT